



COMMUNIQUÉ CFTC DGFIP

AUDIOCONFERENCE LOIRET CFTC DGFIP

Situation sanitaire

Il n'y a aucun cas de COVID ou de suspicion de COVID à signaler.

Plan de reprise d'activité

Le mardi 16 juin 2020, l'effectif de la DRFIP en présentiel s'établissait à 67 % et celui des télétravailleurs à 12.5 %. Le détail de la répartition des effectifs par service est le suivant :

Service	Pourcentage en présentiel	Pourcentage en télétravail
SIP	67 %	9 %
SIE	61.5 %	20 %
SPF	65 %	4 %
Trésoreries	54 %	30 %

Pour la journée du mardi 16 juin, 5% de l'effectif est en ASA pour motif médical. Ce faible pourcentage s'explique par la transition d'ASA vers le télétravail de certains de nos collègues les plus fragiles.

Règles de gestion RH

- PRIME « COVID »

Dans le cadre de l'attribution de la prime, la DRFIP du Loiret se légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Cependant, on observe les mêmes tendances dans le Loiret qu'au niveau national. Ce qui se traduirait – la direction est en attente de la validation par la Centrale- par l'attribution de la prime de 1 000 € à 60 agents et l'attribution de la prime de 330 € à 172 agents.

Dès la semaine prochaine, les chefs de service devront effectuer un retour individuel auprès de leurs agents.

- MUTATION DES CADRES B

La clôture des demandes de mutations sous ALOA est toujours fixée au **17 juin 2020 délai de rigueur**.

Si vous rencontrez un problème quelconque avec cette application, il vous faut en avvertir le service RH en priorité.

Nous vous rappelons que la CFTC est toujours à votre écoute dans le cadre de vos demandes de mutation et défend votre dossier auprès des services RH.

Retour à la vie d'avant COVID

La DRFIP du Loiret va procéder de manière étalée à la réouverture de ses services au public. **Aucune ouverture au public ne pourra être effective sans le respect des règles sanitaires.**

Télétravail

Les chefs de service effectuent à l'heure actuelle une analyse qualitative et quantitative du télétravail en « période COVID ».

Au vu des résultats de cette analyse, ils appuieront les demandes des agents qui ont télétravaillé pendant l'épisode COVID et qui veulent continuer à télétravailler.

Nous reviendrons vers vous prochainement pour le commenter. Il est cependant préjudiciable que, comme chaque année, les documents importants qui concernent la DGFIP soient transmis juste avant les congés d'été. LA CFTC réclame l'instauration d'un réel dialogue constructif. Lors du prochain CTR, elle fera part de ses attentes au DG.

En période de reprise d'activité, la CFTC DGFIP Loiret insiste pour que chacun respecte les gestes barrières COVID-19. Il en va de notre santé à tous ! Protégez-vous en protégeant les autres.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à nous les transmettre. La CFTC pose vos questions et vous adresse les réponses apportées dans le compte-rendu de la conférence audio.

La section CFTC DGFIP Loiret reste à votre écoute. Prenez soin de vous.

Les représentants du personnel et le Directeur Régional ont convenu de faire un point tous les 2 jours environ sur la situation.



N'hésitez pas à contacter la CFTC DGFIP Loiret, si besoin.

stephaniemounier@gmail.com
sylvie.samat@dgfip.finances.gouv.fr
guillaume.riviere@dgfip.finances.gouv.fr
annabelle.gardette@dgfip.finances.gouv.fr

joseph.surand@dgfip.finances.gouv.fr
sylvain.decayeux@dgfip.finances.gouv.fr
agnes.guesdon@dgfip.finances.gouv.fr
laurence.rey@dgfip.finances.gouv.fr